

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 5 avril 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2018-03-38 – URBANISME (2.1) – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GONDREVILLE – MODALITES DE
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

DATE DE CONVOCATION : 29 MARS 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 13 AVRIL 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président. L’ordre du jour est modifié et approuvé à l’unanimité, comme suit : retrait de la délibération 2018.03.37.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean Paul LOUIS (ayant la suppléance de Jean Luc LEVIEVRE) , Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de Pascal MATTEUDI à compter de la 2018.03.15), Serge ZUFFELLATO (ayant la suppléance de Jean-François SEGALT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Christophe MAURY), Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT), Bruno BECK (ayant la procuration d’Isabelle GASPARD), Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Christine THERMINOT), Corinne LALANCE (ayant la procuration de Gérard BOULANGER), Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Chantal PIERSON (présente à compter de la 2018.03.09), Bernard DEPAILLAT (départ à compter de la 2018.03.15), Philippe HENNEBERT (ayant la procuration de Chantal PIERSON du début à la 2018.03.08), François MANSION (ayant la procuration de Patrick THIERY), Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN (départ à compter de la 2018.03.15), Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de Matthieu VERGEOT), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Marie VIOT (ayant la procuration de Catherine BRETENOUX), Malika GHAZZALE (ayant la procuration de Catherine GAY), Mustapha ADRAYNI, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL (ayant la procuration d’Alain BOURGEOIS), Pascal MATTEUDI (départ à compter de la 2018.03.15), Etienne MANGEOT (ayant la procuration de Jean-Robert GORCE), Thierry BAUER (ayant la procuration de Véronique CARRIER), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Jean-Luc LELIEVRE, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Michèle PILOT, Isabelle GASPARD, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Chantal PIERSON (excusée du début à la 2018.03.08), Patrick THIERY, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Véronique CARRIER.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018.03.07 : 15 procurations. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 14 procurations. De la 2018.03.15 à la fin : 15 procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 2 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018.03.07 : 55 présents. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 56 présents. De la 2018.03.15 à la fin : 53 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018.03.14 : 70 votants. De la 2018.03.15 à la fin : 68 votants.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com

Depuis l'approbation du PLU de Gondreville en date du 22 juin 2016, quelques adaptations mineures concernant le règlement s'imposent.

En effet, suite à l'intérêt manifesté par plusieurs entreprises intéressées par une implantation sur des terrains situés sur la zone d'activité Croix Saint Nicolas et la Zone Internationale de Gondreville Fontenoy (ZIA), il a été relevé que certaines règles du PLU de la commune de Gondreville sont aujourd'hui trop contraignantes pour permettre l'accueil de nouveaux établissements et le développement des activités déjà en place sur le secteur.

Ainsi, afin de permettre le renforcement de l'attractivité économique du territoire et de garantir la mise en œuvre du PADD de la commune, il a été décidé de modifier certains articles du règlement.

Mise à disposition du dossier de modification simplifiée au public :

Le projet de modification simplifiée, accompagné de l'exposé de ses motifs et le cas échéant des avis émis par les personnes publiques associées, sera mis à disposition du public en mairie de Gondreville et au siège de la CC2T pendant un mois aux jours et heures habituels d'ouverture, pour permettre audit public de formuler ses observations sur un registre.

Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera affiché en Mairie de Gondreville et à la CCT2 au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition. Il sera en outre publié dans un journal local diffusé dans le département.

A l'issue de la mise à disposition, le Président en présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Gondreville au public**
- **Signer toute pièce utile à l'exécution de ce dispositif**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX